

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 22
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi douze mars deux mille vingt-quatre.

PRESENT(E)S : 22

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
MATTHIEU PERONA REPRESENTE PAR YOLANDE PANIAGUA
CYRILLE BEC REPRESENTE PAR DANIEL JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 1

INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : Murielle PANIAGUA

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Municipal de Riom, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que ces documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

VU l'exposé de son Président,
VU l'article L. 2121-31 du C.G.C.T.,

A L'UNANIMITE

- ✓ Approuve les comptes de gestion 2023 des budgets :
- Principal
 - Caisse des Écoles

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 18 Mars 2024
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

